

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

2018- 63 AUDIT ENERGETIQUE : PARTICIPATION DE L'ADEME

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 décembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 21 Décembre 2018

2018-63 AUDIT ENERGETIQUE : PARTICIPATION DE L'ADEME

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2016-39 du 8 décembre 2016,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2017-34 du 17 juillet 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2017-39 du 28 septembre 2017,

Le SYDELA propose à ses adhérents un service d'audit énergétique dont le financement était initialement pris en charge à hauteur 20 % par le SYDELA, et 80% par la collectivité adhérente.

L'ADEME a octroyé au SYDELA un accord de financement à hauteur de 64 000 euros sur une période de 3 ans pour participer au financement de ces audits.

Cette aide est rétroactive et peut être appliquée sur les audits engagés en 2018.

Il revient au SYDELA de fixer le taux d'aide de l'ADEME à appliquer aux audits.

Aussi, il est proposé d'appliquer la répartition suivante :

	SYDELA	ADEME	Collectivité
Audits énergétiques	20 %	30 %	50 %

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à réaliser les démarches nécessaires pour percevoir cette aide de l'ADEME ;
- D'approuver le nouveau plan de financement des audits énergétiques intégrant un financement ADEME de 30% du montant des audits.

Le Président,
Bernard CLOUET

